

Fiche de Données de Sécurité
TECNOCOAT P-2049 ALIPHATIC /A

Fiche du: 12/01/2023 - révision 1

Date de la première édition: 12/01/2023

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Identification du mélange :

Dénomination commerciale : TECNOCOAT P-2049 ALIPHATIC /A

Code commercial : 903TB9999

Utilisation recommandée et restrictions à l'utilisation :

Usage recommandé : Revêtement en polyuréthane

Restrictions à l'utilisation : Non disponible

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur, ou autres responsables

Fournisseur : Polyglass U.S.A. Inc.

1111 West Newport Center Drive - 33442 - Deerfield Beach - FL - USA

Phone: 866-222-9782

Responsable: RDProductSafety@mapei.com

Numéros d'urgence (24 heures):

Emergency Number (USA/Canada) CHEMTREC 1(800) 424-9300 / 1(703) 527-3887

Emergency Transport CANUTEC (Canada) 1-613-996-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGERS



Classification du produit chimique

Toxicité aiguë — par inhalation — catégorie 4

Nocif par inhalation.

Sensibilisation respiratoire — catégorie 1

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Sensibilisation cutanée — catégorie 1

Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique — catégorie 3

Peut irriter les voies respiratoires.

Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique - catégorie 2

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes et avertissement



Danger

Mentions de danger:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P284 [In case of inadequate ventilation] wear respiratory protection.

P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P304+P341	EN CAS D'INHALATION : en cas de difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.
P321	Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires sur cette étiquette).
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Ingredient(s) avec toxicité aiguë inconnue :

Aucun

Dangers non classifiés autrement identifiés pendant le processus de classification:

Aucun

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substances

Pas important

Mélanges

Composants dangereux aux termes du 29 CFR 1910.1200 et de la classification en rapport :

Liste des composants

Concentration (% w/w)	Dénomination	N° d'identification	Classification	Numéro d'enregistrement
25-50 %	Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-hydro-.omega.-hydroxy-, polymer with 1,6-diisocyanatohexane	CAS:9048-90-2 EC:679-493-5	Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 2, H411	
25-50 %	homopolymère de 1,6-diisocyanatohexane; Homopolymère de diisocyanate d'hexaméthylène	CAS:28182-81-2 EC:500-060-2	Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335; Skin Sens. 1, H317	01-2119970543-34-XXXX
0.25-0.49 %	diisocyanate d'hexaméthylène; Acide isocyanique, diester avec 1,6-hexanediol	CAS:822-06-0 EC:212-485-8 Index:615-011-00-1	Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2A, H319; STOT SE 3, H335; Skin Irrit. 2, H315; Acute Tox. 1, H330; Resp. Sens. 1, H334; Skin Sens. 1, H317	01-2119457571-37-XXXX

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

- Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
- CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.
- Consulter un médecin si les symptômes cutanées persistent.
- Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

- Se laver immédiatement avec de l'eau.

En cas d'ingestion :

- Ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant cette fiche de données de sécurité et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

- En cas de respiration irrégulière ou absente, pratiquer la respiration artificielle.
- En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et montrer l'emballage ou l'étiquette.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non disponible

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche signalétique).

Traitement :

(voir le paragraphe 4.1)

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés :

Aucun en particulier.

Dangers particuliers résultant du produit chimique

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux : Non disponible

Propriétés explosives : Non disponible

Propriétés comburantes : Non disponible

Équipements de protection spéciaux et conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.

Fournir une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire adéquate.

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux de surface ou dans le réseau des eaux usées.

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Dans les locaux habités ne pas utiliser sur de grandes surfaces.

Utiliser un système de ventilation localisé.

Ne pas utiliser de contenants vides avant de les avoir nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les contenants ne contiennent pas de matériaux résiduels incompatibles.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles :

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux :

Frais et bien aérés.

Température de stockage : Non disponible

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Liste des composants avec valeur LEP

Type LEP (limite d'exposition professionnelle)	pays	Limites d'exposition professionnelle
--	------	--------------------------------------

diisocyanate d'hexaméthylène; Acide isocyanique, diester avec 1,6-hexanediol CAS: 822-06-0	ACGIH	Long terme 0.005 ppm URT irr, resp sens
	MAK ALLEMAGNE	Long terme 0.035 mg/m3 - 0.005 ppm
	ACGIH	Long terme 0.005 ppm respiratory sensitization; upper respiratory tract irritation
	MAK L'AUTRICHE	Long terme 0.035 mg/m3 - 0.005 ppm; Court terme 0.035 mg/m3 - 0.005 ppm
	MAK L'AUTRICHE	Court terme Ceiling - 0.035 mg/m3 - 0.005 ppm

Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur biologique

diisocyanate d'hexaméthylène; Acide isocyanique, diester avec 1,6-hexanediol CAS: 822-06-0	Indicateur biologique: 1,6-Hexamethylenediamine with hydrolysis; Période d'échantillonnage: Fin du tour valeur: 15 MICROGGCREAT; Par: Urine Remarques: Non spécifique
---	---

Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEC

homopolymère de 1,6-diisocyanatohexane; Homopolymère de diisocyanate d'hexaméthylène CAS: 28182-81-2	Voie d'exposition: Eau douce; LIMITE PNEC: 0.127 mg/l
	Voie d'exposition: Eau marine; LIMITE PNEC: 0.0127 mg/l
	Voie d'exposition: Sol; LIMITE PNEC: 53182 mg/kg
	Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; LIMITE PNEC: 266700 mg/kg
	Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; LIMITE PNEC: 26670 mg/kg
	Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; LIMITE PNEC: 38.3 mg/l
	Voie d'exposition: Intermittent release; LIMITE PNEC: 1.27 mg/l
diisocyanate d'hexaméthylène; Acide isocyanique, diester avec 1,6-hexanediol CAS: 822-06-0	Voie d'exposition: Eau douce; LIMITE PNEC: 0.077 mg/l
	Voie d'exposition: Eau marine; LIMITE PNEC: 0.008 mg/l
	Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; LIMITE PNEC: 8.42 mg/l
	Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; LIMITE PNEC: 0.013 mg/kg
	Voie d'exposition: Eau marine; LIMITE PNEC: 0.001 mg/kg
	Voie d'exposition: Sol; LIMITE PNEC: 0.003

Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur limite DNEL

homopolymère de 1,6-diisocyanatohexane; Homopolymère de diisocyanate d'hexaméthylène CAS: 28182-81-2	Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets locaux Travailleur industriel: 1 mg/m3
	Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux Travailleur industriel: 0.5 mg/m3
diisocyanate d'hexaméthylène; Acide isocyanique, diester avec 1,6-hexanediol CAS: 822-06-0	Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques Travailleur industriel: 0.035 mg/m3

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 0.07 mg/m³

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux
Travailleur industriel: 0.035 mg/m³

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets locaux
Travailleur industriel: 0.07 mg/m³

Contrôles d'ingénierie appropriés: Non disponible

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux :

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau :

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains :

Matériaux appropriés pour les gants de sécurité; 29 CFR 1910.138 - ANSI/ISEA 105:

Polychloroprène - CR: épaisseur > = 0,5mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc nitrile - NBR: épaisseur > = 0,35 mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc butyle - IIR: épaisseur > = 0,5mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc fluoré - FKM: épaisseur > = 0,4mm; temps de rupture > = 480min.

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire :

Une protection respiratoire doit être utilisée lorsque les niveaux d'exposition dépassent les limites d'exposition sur le lieu de travail. Se référer à 29 CFR 1910.134 - CSA Z94.4 pour des informations sur la sélection et l'utilisation de l'équipement de protection respiratoire approprié.

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Liquide

Aspect et couleur : liquide incolore

Odeur : caractéristique

Seuil d'odeur : Aucune donnée disponible

pH: Aucune donnée disponible

Point de fusion/congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point éclair : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation : Aucune donnée disponible

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : Aucune donnée disponible

Densité des vapeurs: Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1,05 g/cm³

Hydrosolubilité: Aucune donnée disponible

Solubilité dans l'huile : Aucune donnée disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Aucune donnée disponible

Température d'auto-allumage : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Viscosité : 600,00 mPA-s

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Inflammation solides/gaz: Aucune donnée disponible

Autres informations

Propriétés caractéristiques des groupes de substances Aucune donnée disponible

Miscibilité : Aucune donnée disponible

Liposolubilité : Aucune donnée disponible

Conductibilité : Aucune donnée disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Stable dans les conditions normales

Stabilité chimique

Données non disponibles.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun.

Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

Matières incompatibles

Aucune en particulier.

Produits de décomposition dangereux

Aucun.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations sur les effets toxicologiques****Informations toxicologiques concernant le mélange :**

a) toxicité aiguë	Le produit est classé: Toxicité aiguë — par inhalation — catégorie 4(H332) ETAmélange - Inhalation (Vapeurs) : 11.0431 mg/l
b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Le produit est classé: Sensibilisation respiratoire — catégorie 1(H334), Sensibilisation cutanée — catégorie 1(H317)
e) mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) cancérogénicité	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) toxicité pour la reproduction	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Le produit est classé: Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique — catégorie 3(H335)
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) danger par aspiration	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-hydro-.omega.-hydroxy-, polymer with 1,6-diisocyanatohexane	a) toxicité aiguë	LD50 Oral / orale rat > 5000 mg/kg	
		LD50 Peau rat > 2000 mg/kg	
homopolymère de 1,6-diisocyanatohexane; Homopolymère de diisocyanate d'hexaméthylène	a) toxicité aiguë	LD50 Oral / orale rat > 2500 mg/kg	ratto femmina
		LD50 Peau rat > 2000 mg/kg	
		LD50 Peau Lapin > 2000 mg/kg	
		LC50 Inhalation de brouillard rat = 0.39 mg/l 4 h LC50 inhalation rat = 18500 mg/m3 1 h	ratto femmina
diisocyanate	a) toxicité aiguë	LD50 Oral / orale rat = 746 mg/kg	

d'hexaméthylène; Acide isocyanique, diester avec 1,6-hexanediol

LC50 Inhalation de vapeurs rat = 0.124 mg/l 4 h
LD50 Peau rat > 7000 mg/kg
LD50 Peau rat > 7000 mg/kg
LC50 inhalation rat = 0.06 mg/l 4 h
LD50 Oral / orale rat = 738 mg/kg

Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC:

Aucun

Substance(s) énumérée(s) comme cancérigène(s) OSHA:

Aucun

Substance(s) énumérée(s) comme cancérigène(s) NIOSH:

Aucun

Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérigènes:

Aucun

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

Informations écotoxicologiques :

Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit

Le produit est classé: Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique - catégorie 2(H411)

Liste des composants écotoxicologiques

Composant	N° identification	Informations écotoxicologiques
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-hydro-.omega.-hydroxy-, polymer with 1,6-diisocyanatohexane	CAS: 9048-90-2 - EINECS: 679-493-5	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons = 8.9 mg/L 96
homopolymère de 1,6-diisocyanatohexane; Homopolymère de diisocyanate d'hexaméthylène	CAS: 28182-81-2 - EINECS: 500-060-2	a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnia > 100 mg/L 48 c) Toxicité pour les bactéries : EC50 Bacteria = 1600 mg/L 3 a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons > 100 mg/L 96
diisocyanate d'hexaméthylène; Acide isocyanique, diester avec 1,6-hexanediol	CAS: 822-06-0 - EINECS: 212-485-8 - INDEX: 615-011-00-1	a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnia > 100 mg/L 48 a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues > 1000 mg/L 72 c) Toxicité pour les bactéries : EC50 Bacteria = 3828 mg/L 3 a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues = 77.4 mg/L 72
		a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons = 8.8 mg/L 96 a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Brachydanio rerio = 26.1 mg/L 96h IUCLID a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Brachydanio rerio = 26.1 mg/L 96h IUCLID - static

Persistence et dégradabilité

Non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

Mobilité dans le sol

Non disponible

Autres effets néfastes

Non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Récupérez si possible.

Méthodes d'élimination:

L'élimination de ce produit, des solutions, de l'emballage et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et à toutes les exigences des autorités locales régionales.

Éliminez les produits excédentaires et non recyclables via un entrepreneur agréé d'élimination des déchets.

Ne jetez pas les déchets dans les égouts.

Considérations relatives à l'élimination:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Éliminez le produit conformément à toutes les réglementations fédérales, nationales et locales applicables.

Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, le code de déchet d'origine peut ne plus s'appliquer et le code approprié doit être attribué.

Éliminer les conteneurs contaminés par le produit conformément aux dispositions légales locales ou nationales. Pour plus d'informations, contactez votre autorité locale de gestion des déchets.

Précautions spéciales:

Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sûre. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de récipients vides non traités.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Les contenants ou doublures vides peuvent retenir certains résidus de produit. Ne réutilisez pas les contenants vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classe de danger pour le transport

DOT-Numéro ONU: UN3082

ADR - Numéro ONU : 3082

IATA - Numéro ONU : 3082

IMDG - Numéro ONU : 3082

ONU Nom d'expédition

DOT-Appellation propre de transport: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (aliphatic polyisocyanates)

ADR-Nom d'expédition: MATIÈRE DANGEREUSE DUPOINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (aliphatic polyisocyanates)

IATA-Nom technique: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (aliphatic polyisocyanates)

IMDG-Nom technique: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (aliphatic polyisocyanates)

Groupe d'emballage

DOT-Classe de danger: 9

ADR-Classe: 9

IATA - Classe : 9

IMDG - Classe : 9

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC

DOT-Groupe d'emballage: III

ADR - Groupe d'emballage : III

IATA - Groupe d'emballage : III

IMDG - Groupe d'emballage : III

Dangers pour l'environnement

Polluant marin : Oui

Polluant environnemental : Non Applicable

DOT-RQ: Non Applicable

numéro ONU

Non Applicable

Précautions particulières

Ministère des transports (DOT) :

DOT - Précautions particulières : 8, 146, 173, 335, IB3, T4, TP1, TP29

DOT-Etiquette(s): 9

DOT-Symbole: N/A

DOT-Avion Cargo: N/A
DOT-Avion passager: N/A
DOT-Bulk: N/A
DOT-Non-Bulk: N/A

Route et Rail (ADR-RID) :

ADR - Étiquette : 9
ADR-Numéro d'identification du danger : 90
ADR-Code de restriction en tunnel : 3 (-)

Air (IATA) :

IATA - Avion de passagers : 964
IATA - Avion CARGO : 964
IATA - Étiquette : 9
IATA-Danger subsidiaire: -
IATA - Erg : 9L
IATA - Dispositions particulières : A97 A158 A197 A215

Mer (IMDG) :

IMDG - Code d'arrimage : Category A
IMDG - Note d'arrimage : -
IMDG-Danger subsidiaire: -
IMDG - Dispositions particulières : 274 335 969
IMDG - EMS : F-A, S-F

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

États-Unis - Réglementations fédérales

TSCA - Toxic Substances Control Act

Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA

Substances énumérées dans le TSCA:

Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-hydro-.omega.-hydroxy-, polymer with 1,6- diisocyanatohexane	est énuméré dans le TSCA	Section 8b
homopolymère de 1,6- diisocyanatohexane; Homopolymère de diisocyanate d'hexaméthylène	est énuméré dans le TSCA	Section 8b
diisocyanate d'hexaméthylène; Acide isocyanique, diester avec 1, 6-hexanediol	est énuméré dans le TSCA	Section 8b Section 5

SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act

Section 302 - Substances extrêmement dangereuses :

Aucune substance énumérée

Section 304 - Substances dangereuses :

diisocyanate d'hexaméthylène; Acide isocyanique, diester avec 1,6-hexanediol

Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques :

diisocyanate d'hexaméthylène; Acide isocyanique, diester avec 1,6-hexanediol

CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act

Substances énumérées dans le CERCLA :

diisocyanate d'hexaméthylène; Acide isocyanique, diester avec 1,6-hexanediol	Quantité à déclarer :	100	livres
---	-----------------------	-----	--------

CAA - Clean Air Act

Substances énumérées dans le CAA :

diisocyanate d'hexaméthylène; Acide isocyanique, diester avec 1, 6-hexanediol	est énuméré dans le CAA	Section 112(b) - HAP
---	----------------------------	----------------------

CWA - Clean Water Act

Substances énumérées dans le CWA :

Aucune substance énumérée

États-Unis - Réglementations spécifiques des états :

California Proposition 65

Substances énumérées dans California Proposition 65 :

Aucune substance énumérée

Massachusetts Right to know

Substances énumérées dans Massachusetts Right to know :

diisocyanate d'hexaméthylène; Acide isocyanique, diester avec 1,6-hexanediol

Pennsylvania Right to know

Substances énumérées dans Pennsylvania Right to know :

Aucune substance énumérée

New Jersey Right to know

Substances énumérées dans New Jersey Right to know :

diisocyanate d'hexaméthylène; Acide isocyanique, diester avec 1,6-hexanediol

Canada - Réglementations fédérales

LIS - Liste Intérieure des Substances

Tous les substances sont énumérés dans la LIS.

LES - Liste Extérieure des Substances

Ce produit est conforme à l'inventaire LES

INRP - Inventaire National des Rejets de Polluants

Substances énumérées dans l'INRP:

Aucune substance énumérée

16. AUTRES INFORMATIONS

Fiche du: 2023-12-01 - révision 1

Informations de classification supplémentaires

NFPA Dangereux pour votre santé : 0 = Minimal

NFPA Inflammabilité : 0 = Pas combustible

NFPA Réactivité : 0 = Minimal

NFPA Risque spécial : AUCUN

Une attention raisonnable a été utilisé pendant la préparation de cette information, mais le fabricant ne donne aucune garantie de qualité du produit ou toute autre garantie, expresse ou implicite, à l'égard de cette information. Le fabricant ne fait aucune déclaration et décline toute responsabilité pour les dommages directs, indirects ou consécutifs résultant de son utilisation. L'information est ici présentée en bonne foi et considérés comme exacte à la date effective donnée. C'est responsabilité de l'acheteur de s'assurer que ses activités sont conformes aux réglementations fédérales, d'État ou provinciales, et les lois locales.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.



NFPA

Code	Description
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code	Classe de danger et catégorie de danger	Description
A.1/1/Inhal	Acute Tox. 1	Toxicité aiguë — par inhalation — catégorie 1
A.1/4/Inhal	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë — par inhalation — catégorie 4
A.1/4/Oral	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë - voie orale - catégorie 4
A.2/2	Skin Irrit. 2	Irritation cutanée — catégorie 2
A.3/2A	Eye Irrit. 2A	Irritation oculaire — catégorie 2A
A.4.1/1	Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire — catégorie 1
A.4.2/1	Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée — catégorie 1
A.8/3	STOT SE 3	Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique — catégorie

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche signalétique

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

CLP: Classification, Étiquetage, Emballage.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

KSt: Coefficient d'explosion.